

Vœu du Conseil d'Administration du collège .....

Pour la rentrée 2021, le DASEN de ..... a décidé de financer les classes de SEGPA à hauteur des horaires élèves fixés par l'arrêté du 21 octobre 2015, modifié par l'arrêté du 31 juillet 2017, augmentés de 3 heures complémentaires par classe. Cela signifie que pour une SEGPA de 4 classes, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, ce sont 123,5 heures qui sont données par la DSDEN, alors que, pour que 2 ateliers puissent fonctionner, ce sont 129,5 heures qui sont nécessaires. En effet, les élèves ont 6 heures d'atelier en classe de 4<sup>ème</sup> et 12 heures en classe de 3<sup>ème</sup> et ces horaires doivent être doublés afin que deux PLP de spécialité différente puissent intervenir.

Si la décision de ce financement du DASEN de ..... est entérinée, alors ce seront 2 heures d'atelier en 4<sup>ème</sup> et 4 heures en 3<sup>ème</sup> que les élèves vont perdre, soit 33% des horaires d'atelier.

Aujourd'hui, il est demandé aux membres élus de ce Conseil d'Administration, de se prononcer par un vote sur la répartition des moyens attribués à notre établissement pour la rentrée 2021.

Vous aurez compris que nous ne pouvons pas accepter que nos élèves de SEGPA, qui font partie des plus fragiles de l'établissement, soient les victimes d'un tel choix arbitraire. En effet, rien n'oblige le DASEN de ..... à diminuer la DGH de la SEGPA. Nous ne voulons pas être co-responsables de ce choix néfaste pour l'avenir de ces élèves. C'est pourquoi, nous ne pouvons que voter CONTRE cette répartition proposée par notre chef d'établissement. Nous invitons également tous les autres élus de ce CA à prendre leurs responsabilités et à voter CONTRE ce TRMD.